



Modalités d'instalateur de pompe à chaleur

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai acheté une pompe à chaleur le 17 décembre 2009, j'ai été informé que celle-ci ne serait pas installée avant janvier ou février 2010 (installation prenant environs 5/7 jours); (j'ai accepté ce délais)
l'installation à commencée début mars et, par épisodes de une ou ou deux journées celle-ci c'est terminée en octobre.
(la lenteur de l'installation n'avait rien à voir avec des conditions techniques liées au lieu de l'instalation)

depuis la fin de l'instalation cette pompe à chaleur ne fonctionne pas , (elle se met en sécurité intempestivement) et depuis aucun technicien c'est déplacé pour effectuer un diagnostic et résoudre le probleme, et ce malgré mes nombreux appels, on m'a demandé à 2 ou 3 reprise d'effectuer des simples manipulations pour résoudre le probleme ; sans succès.

ma question: que dois je faire légalement pour contraindre la sté , de résoudre ce problème de fonctionnement?

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

depuis la fin de l'instalation cette pompe à chaleur ne fonctionne pas , (elle se met en sécurité intempestivement) et depuis aucun technicien c'est déplacé pour effectuer un diagnostic et résoudre le probleme, et ce malgré mes nombreux appels, on m'a demandé à 2 ou 3 reprise d'effectuer des simples manipulations pour résoudre le probleme ; sans succès.

ma question: que dois je faire légalement pour contraindre la sté , de résoudre ce problème de fonctionnement?

Conformément aux articles 1134 et 1147 du Code civil, l'installateur a l'obligation d'exécuter le contenu du contrat d'installation.

Si ce dernier ne les accomplit pas, vous pouvez commencer par adresser une mise en demeure, par lettre recommandé AR, enjoignant la société à exécuter ses obligations, à défaut de quoi, vous n'hésitez pas à saisir le juge de proximité afin de faire procéder aux réparations nécessaires.

Si cela n'aboutit pas, vous devrez alors saisir le juge ou bien recourir à la procédure simplifiée d'injonction de faire.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.